



Ordre du Jour :

1. Projet de mise en accessibilité de la gare Luxembourg par la RATP.

2. Présentation du projet de réhabilitation de la résidence CROUS Pierre de Coubertin, 53 rue

Lhomond, par le CROUS de Paris.

3. Point sur les travaux ENEDIS dans le quartier.

4. Budget Participatif 2017.

5. Divers.

1. Projet de mise en accessibilité de la gare Luxembourg par la RATP.

✚ *Présentation et contextualisation par M. Jean-Baptiste PONCET*

M. Dominique TIBERI, en charge des conseils de quartier, de la caisse des écoles, de la sécurité et de la prévention, introduit la séance par le projet de mise en accessibilité de la gare Luxembourg par la RATP et passe la parole à M. Didier PERET, chargé des relations institutionnelles qui présente M. Jean-Baptiste PONCET, maître d'ouvrage et M. Nicolas EDGUENE, chef de projet.

M. PONCET rappelle l'histoire et le contexte de la gare Luxembourg. Huitième gare de France la plus fréquentée, c'est aussi la dernière gare parisienne inaccessible aux personnes à mobilité réduite.

Différents travaux d'aménagements ont eu lieu dans la gare depuis sa création, notamment avec l'arrivée du RER dans les années 1970. Plus récemment, la gare a connu des travaux longs et complexes qui ont dû être interrompus de 2009 à 2012 en raison de difficultés techniques.

La direction de la RATP a donc décidé de scinder le projet en deux parties, d'une part le réaménagement du second œuvre et d'autre part la poursuite des travaux de mise en accessibilité. En 2015 une solution a été validée par la Préfecture de Paris.

✚ *Travaux de mise en accessibilité et objectifs poursuivis par MM. PONCET et EDGUEN*

Le projet porté par la RATP vise à construire deux ascenseurs à l'emplacement de locaux techniques déjà existants. Le premier desservira le niveau de la voirie, le niveau du quai et le niveau des salles des changes. Le deuxième ascenseur desservira l'autre quai mais non la voirie. La mise en accessibilité de la gare implique également de créer des espaces refuges protégés des feux et fumées pour permettre l'évacuation en autonomie des personnes à mobilité réduite. Les travaux seront par ailleurs l'occasion de remplacer les lignes de contrôle actuelles par un nouveau dispositif. Enfin, des équipements seront déployés à l'usage des personnes à déficience visuelle ou cognitive parallèlement à l'amélioration de la luminosité et de la signalétique.

Les travaux seront réalisés sans fermeture de gare et commenceront dès février 2017. Le premier semestre 2017 sera ainsi consacré aux travaux préparatoires. Ils auront lieu en journée et uniquement dans les locaux techniques évitant ainsi une perte d'espace pour les usagers.

À partir du mois de mai 2017, une base-vie, dissimulée par un habillage, sera installée place Auguste Comte, avec l'objectif de réduire au maximum son emprise sur la voirie. À partir de la rentrée 2017, les travaux de réalisation des puits commenceront. Le puit à proximité des habitations sera construit de septembre à décembre, les travaux du second puit à proximité du jardin du Luxembourg dureront d'octobre à janvier 2018. S'ensuivront des travaux d'aménagement intérieur de la gare. L'objectif affiché est de terminer à l'été 2018.

M. EDGUEN indique qu'une ligne téléphonique sera sûrement mise en place pour les riverains souhaitant des informations sur le projet.

La parole aux administrés

Tout le monde s'accorde à dire que la mise en accessibilité de la gare Luxembourg est une bonne nouvelle et Madame Hélène HAUTVAL, en charge de la propreté, de la voirie, des déplacements et des espaces verts, souligne également que les discussions en amont ont permis de réduire l'emprise du chantier.

- ❖ *D'autres aménagements, comme la construction d'un escalier mécanique à double sens ou celle d'un ascenseur rue de l'Abbé de l'Épée sont-ils prévus ?* Les obligations réglementaires en termes de temps d'évacuation ainsi que la faisabilité technique et les coûts font qu'il n'est pas prévu de construire un escalier mécanique à double sens. Les ascenseurs seront ouverts à tous et non pas seulement aux personnes en fauteuil roulant. Afin de rester en conformité avec le budget donné, la construction d'un ascenseur rue de l'Abbé de l'Épée n'est pas envisagée.
- ❖ *Quelles sont les dispositions prises pour éviter la création de ponts sonores entre la station et les habitations ?* La RATP est très impliquée sur ce sujet et s'entoure d'experts. Concernant la gare du Luxembourg, la construction des ascenseurs se fait à partir d'ouvrages déjà installés, ce qui réduit fortement la possibilité de créer des ponts phoniques. La RATP s'engage néanmoins à rester vigilante.
- ❖ *Quel est le coût du chantier ?* Le coût du chantier s'élèvera à six millions d'euros.
- ❖ *La signalétique sera-t-elle également améliorée entre l'entrée du Jardin du Luxembourg et l'ascenseur ?* Répondant à Madame LAINGUI, en charge de l'urbanisme, du patrimoine et de la biodiversité, M. PONCET précise que le renforcement de la signalétique à destination des personnes à déficience visuelle se fera en partenariat avec des associations au fait de cette problématique.

2. Point sur les travaux ENEDIS dans le quartier

L'avancement des travaux rue du Pot-de-Fer et rue Mouffetard par M. TARDIF

M. TARDIF, chargé des relations ENEDIS avec la mairie du V^e arrondissement, rappelle brièvement qu'ENEDIS a engagé d'importants travaux à l'échelle de la Ville de Paris. Le V^e arrondissement fait notamment l'objet de travaux de fiabilisation du réseau. Le retard pris sur le chantier de la rue du Pot-de-Fer, suite aux intempéries, sera rattrapé afin de rester dans les délais impartis. L'objectif reste de perturber le moins possible les riverains, commerçants et passants en refermant immédiatement les tranchées par du béton. Rue Mouffetard, trente mètres de travaux sont d'ores et déjà engagés.

La parole aux administrés

- ◇ *Améliorer la coordination des chantiers.* Monsieur TIBERI, appuyé par plusieurs riverains, souligne le manque de coordination et de contrôle de certains chantiers. M. TARDIF précise donc qu'afin d'améliorer la synchronisation des chantiers, une coordination a été mise en place entre ENEDIS et GRDF.
- ◇ *Les travaux effectués dans la nuit du 28 au 29 novembre 2016, rue Claude Bernard.* Madame HAUTVAL déplore que la Mairie du 5^e arrondissement et les riverains n'aient pas été informés de la tenue de ces travaux. M. TARDIF reconnaît qu'une erreur a été commise dans la gestion de l'information et de la prévention auprès des riverains et regrette le comportement de l'entreprise de maintenance des réseaux.
- ◇ *La problématique de la finition des travaux.* Monsieur ISARE, en charge du commerce, de l'artisanat, des métiers d'art, de la démocratie locale et de la vie associative, et Madame HAUTVAL rappellent qu'en raison de la nouvelle réglementation du 1^{er} janvier 2016, ce sont désormais les concessionnaires qui sont chargés des finitions et non plus les services de la voirie de la Ville de Paris. Or, de nombreux travaux restent non recouverts d'asphalte, ce qui constitue un danger pour les personnes à mobilité réduite. ENEDIS a, pour répondre à ce problème, procédé au recrutement d'agents spécialisés dans la réfection de sol permettant ainsi que plusieurs centaines de réfections sont organisées chaque année. Cependant, ENEDIS ne prendra pas en charge les réfections de travaux datant d'avant l'entrée en vigueur du nouveau règlement.

3. Présentation du projet de réhabilitation de la résidence CROUS Pierre de Coubertin, 53 rue Lhomond, par le CROUS de Paris.

✚ *Présentation du projet par M. VAILLANT, directeur adjoint du CROUS de Paris*

Le projet de réhabilitation vise d'une part à la mise aux normes d'accessibilité et de sécurité du bâtiment et d'autre part à l'amélioration des conditions de vies des étudiants, par la création d'espaces partagés et de cuisines et salles de bain individuelles. Le nombre de logements passera de 125 chambres à 242 studios à l'issue des travaux.

Le projet est financé à hauteur de 10 millions d'euros par le budget de l'État, d'un million d'euros par la Ville de Paris et d'un million d'euros par le réseau des œuvres universitaires et scolaires. Le permis de construire a été déposé mais est en attente de validation.

✚ *Les travaux nécessaires à la réhabilitation du bâtiment par Mme LACAGNE, architecte*

Dans le bâtiment donnant sur la rue Jean Calvin, la salle de conférence et la bibliothèque Simone de Coubertin seront conservées, leur accessibilité et sécurité seront améliorées pour répondre aux normes actuelles. Les deux grandes cours intérieures seront, elles, aménagées pour les résidents. En plus de la création et du réaménagement des logements étudiants, deux logements de fonctions seront installés pour les personnels du CROUS. La terrasse sur la toiture sera également aménagée et accessible aux étudiants.





L'intervention sur la façade prend en compte l'ancienneté du bâtiment. Au niveau de la rue Jean Calvin, une entrée sera créée permettant l'accès à la bibliothèque et à la salle de conférence tandis que du côté de la rue Lhomond seules les menuiseries et l'isolation, à l'intérieur du bâtiment, feront l'objet de travaux.

Le chantier se veut conforme aux normes en vigueur pour obtenir le label BBC Synergie-rénovation. Il a donc été décidé, après concertation, d'installer la base-vie à l'intérieur du bâtiment, de sorte que seules les bennes et les livraisons seront à l'extérieur, limitant ainsi au maximum l'emprise du chantier sur la voirie. Il nécessitera cependant une petite zone de livraison, une partie du trottoir et les places de parking pour la benne. Un expert judiciaire a par ailleurs procédé à un référé préventif afin de sécuriser le périmètre du chantier. Avec son accord, les travaux de désamiantage et

de rénovation des garde-corps recouvert de peinture au plomb pourront commencer dès le mois de février et dureront trois mois, en raison des précautions prises pour sécuriser les lieux.


Les travaux principaux ne commenceront pas avant septembre 2017.

La parole aux administrés



-  *Une perte de convivialité ?* Malgré la perte de convivialité qui résultera du remplacement des cuisines collectives par des cuisines individuelles, relevée par Monsieur ISARE et Madame LAINGUI, d'autres espaces seront créés pour accueillir les étudiants.
-  *Quelle rationalisation de l'espace disponible ?* La création de 242 studios en lieu et place des 125 chambres actuelles va demander de récupérer l'espace correspondant aux anciens logements de fonctions, aux cuisines et salles de bains communes. Enfin, un partenariat a été signé avec l'École Nationale Supérieure de Concession Industrielle, pour la création du mobilier et l'aménagement intérieur des studios.
-  *Quelles structures d'accueil pour les étudiants pendant les travaux ?* Les étudiants seront accueillis à la nouvelle résidence universitaire sur le site de Lourcine au 37 rue Port Royal.
-  *Quelles économies d'énergie ?* L'amélioration de l'isolation des façades représentera un gain important en énergie thermique.

4. Budget participatif 2017

Monsieur TIBERI a souhaité rappeler que la mairie du V^e arrondissement s'est engagée à financer le budget participatif à hauteur du financement de la Mairie de Paris. Madame HAUTVAL précise que la somme totale du budget participatif pour le V^e arrondissement s'élève ainsi à 1,6 millions d'euros. Toute personne peut déposer son projet qui sera étudié par la Ville puis par Madame la Maire Florence BERTHOUT avant d'être soumis au vote des parisiens. Cette année la RATP est partenaire du budget participatif.

-  *La réalisation des projets lauréats en 2016 ?* Bien qu'une fois retenu au budget participatif, le projet appartienne à tous les citoyens, la Mairie du V^e arrondissement travaille en collaboration avec les porteurs de projet pour la mise en œuvre des projets lauréats.

5. Questions diverses

-  *Propreté et vie quotidienne.* Répondant à un riverain, Monsieur TIBERI souligne que la fusion des commissariats du V^e et du VI^e arrondissement a permis l'augmentation de 30% des agents de police dans les rues pour verbaliser les incivilités. Madame HAUTVAL a bien entendu les demandes des riverains et le nécessaire sera fait concernant la propreté de la voirie et l'installation de bancs pour permettre aux personnes âgées de se reposer. Enfin, si l'installation de sanisettes est compliquée d'un point de vue technique, d'autres solutions sont à l'étude.
-  *Propreté aux abords des restaurants McDonald's de l'arrondissement.* Madame HAUTVAL et Messieurs TIBERI et ISARE se réjouissent, en réponse à l'intervention d'un riverain, de l'application de la charte signée entre Madame la Maire Florence BERTHOUT et M. BRUNSWICK, responsable de la filiale au sud de Paris. Cette charte stipule que les employés des restaurants s'engagent à effectuer des tournées et à s'assurer de la propreté aux alentours des restaurants.

La séance est levée.